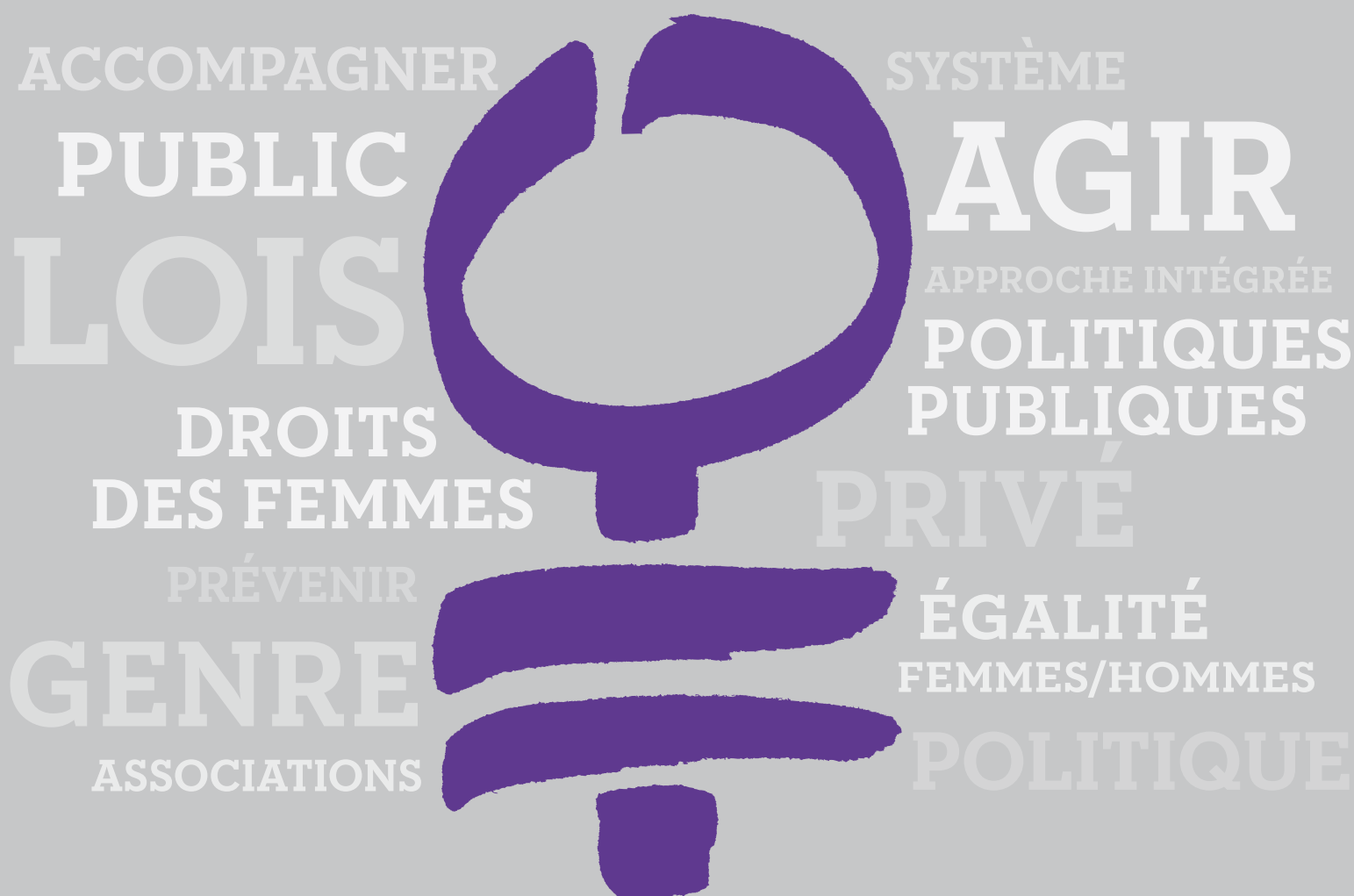




PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE STRASBOURG POUR
LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

ANNEXES

MPAGNER

SYSTÈME

B LIC

AG

IS

APPROCHE

ROITS

POLIT

PUBLIC

FEMMES

PRIVÉ

ÉVENIR

ÉGALI

FEMMES/H

NRE

POLIT

CIATIONS



18 JANVIER 2010

SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE

**— POUR L'ÉGALITÉ —
DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE**



LA VILLE DE STRASBOURG S'ENGAGE AU QUOTIDIEN

www.strasbourg.eu

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Fiches

6 fiches sur les dates importantes en matière des droits des femmes et diffusées lors de manifestations grand public

Strasbourg.eu + juste égalitaire

8 mars
Journée internationale
de lutte pour les droits des femmes

1910 Adoption de la proposition de Clara Zetkin d'instituer une journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

1977 Officialisation de la journée du 8 mars par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

1982 Officialisation de la journée du 8 mars en France par François Mitterrand, alors Président de la République.

Aujourd'hui, la mobilisation continue pour mettre en lumière et faire avancer la cause des femmes, défi majeur pour l'humanité.

"On ne naît pas femme, on le devient"
Simone de Beauvoir (1908/1986)
Féministe, philosophe, romancière, essayiste française

100 ans déjà

Strasbourg.eu + juste égalitaire

Droits des Femmes

1907 Autorisation des femmes mariées à disposer de leur salaire.

1946 Inscription dans la constitution du principe : "à travail égal, salaire égal".

1983 Loi sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui l'inégalité dans le monde du travail perdure :

- à travail égal et compétence égale, les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes,
- un tiers des femmes qui travaillent à temps partiel ne l'ont pas choisi.

"La femme sera vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente"
Françoise Giroud (1916/2003)
Écrivaine et journaliste française

le droit au travail et à l'égalité professionnelle

Strasbourg.eu + juste égalitaire

Droits des Femmes

1861 Présentation et obtention du baccalauréat par une femme.

1882 Admission des filles dans les écoles laïques.

1975 Instauration de la mixité dans les écoles publiques.

Aujourd'hui une inégalité persistante dans l'orientation scolaire

- dans les filières littéraires : 80 % de filles,
- dans les filières médicosociales : 95 % de filles,
- dans les filières scientifiques : 47 % de filles.

"L'instruction doit être donnée en commun et les femmes ne doivent pas être exclues de l'enseignement..."
Condorcet (1743/1794)
Scientifique, philosophe, philosophe français

le droit à l'éducation

Strasbourg.eu + juste égalitaire

Droits des Femmes

1791 Olympe de Gouges propose la "Déclaration de la femme et de la citoyenne".

1944 Droit de vote et d'éligibilité des femmes.

2000 Loi dite sur la parité électorale.

Aujourd'hui la représentation des femmes en politique est encore faible quand il y a un scrutin uninominal :

- 21,9 % de sénatrices,
- 18,5 % de députées,
- 48 % de conseillères régionales,
- 12,3 % des conseillères générales,
- 13,8 % de maires.

"La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir le droit de monter à la tribune"
Olympe de Gouges (1748/1793)
Féministe, femme de lettres, révolutionnaire

le droit à la citoyenneté

Strasbourg.eu + juste égalitaire

Droits des Femmes

1967 Autorisation de la contraception.

1975 Autorisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

1982 Premier procès pour condamner l'excision.

Aujourd'hui une situation toujours préoccupante :

- plus de 50 000 petites filles/femmes seraient excisées en France,
- de nombreuses femmes sont encore mariées de force.

"Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes, c'est toujours un drame"
Simone Veil née en 1927
Femme politique française

le droit à disposer de son corps

Strasbourg.eu + juste égalitaire

Droits des Femmes

1938 Suppression de la puissance maritale, de l'incapacité juridique et du devoir d'obéissance de la femme mariée.

1993 Reconnaissance légale du principe de l'égalité parentale.

2002 Autorisation pour les mères de transmettre leur nom de famille à leur enfant.

Aujourd'hui en France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

"Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif ou méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité"
Simone de Beauvoir (1908/1986)
Féministe, philosophe, romancière, essayiste française

le droit à la famille

Quiz

9 quiz réalisés dans le cadre du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et diffusés lors de manifestations grand public

Strasbourg.eu + juste égalitaire

25 NOVEMBRE
Journée internationale
pour l'élimination
des violences
à l'égard
des femmes

LE QUIZ 1

Ville et Communauté urbaine
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : 03 88 60 90 90
Site internet : www.strasbourg.eu

Strasbourg.eu

Aujourd'hui, la mobilisation continue face aux violences dont les femmes sont victimes : violences verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, économiques dans toutes les sphères de leur vie (privée, publique ou professionnelle).

Mortalités liées aux violences intrafamiliales

Question
Combien de femmes ont été tuées en France en 2008 par leur conjoint (époux, concubin, personnes ayant conclu un pacte civil de solidarité ou ex) ?

A 27
B 157
C 184

Réponse B

157 femmes décédées en 2008 sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint.
En 2008, 27 hommes ont aussi été tués par leur conjointe. Sur ces 27 femmes qui ont tué leur conjoint, 11 d'entre elles subissaient régulièrement des violences conjugales. Cependant, une estimation plus réaliste porterait à 460 le nombre des décès, en comptabilisant les suicides et morts collatéraux, suite à des violences.

Enquête Pyral 2010 « Estimation du coût des violences conjugales en Europe »
et chiffres de l'observatoire national de la délinquance

Les violences, phénomène contemporain ?

Question
Quelle est la date d'ouverture de la 1^{re} maison d'accueil de femmes victimes de violences ?

A 530
B 1789
C 1948

Réponse A

Pour aller plus loin : la première maison des femmes dont nous ayons connaissance fut fondée par l'impératrice Théodora aux alentours de 530 après JC, au temps de l'empire de Byzance : palais qui recevait 500 femmes victimes de violences.

Intervention de M^{me} CASALS, colloque du 21.10.2010 organisé par la Ville de Strasbourg

Les violences
faites aux femmes :
comprendre,
prévenir,
accompagner

Guide à l'usage
des professionnels

AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
GUIDE À L'USAGE DES PROFESSIONNELS

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p 4
UN PEU D'HISTOIRE	p 5
LE CONTEXTE INTERNATIONAL	p 11
LE CONTEXTE JURIDIQUE ET LÉGAL FRANÇAIS	p 15
DES NOTIONS CLÉS	p 21
COMPRENDRE	
PRÉVENIR / REPÉRER	
ACCOMPAGNER	
LES PARTENAIRES LOCAUX	p 35
POUR ALLER PLUS LOIN	p 43

LA SENSIBILISATION

Campagne d'affichage

La campagne de communication pour l'abolition du système prostitueur, réalisée en novembre 2011 (déclinaison en affiche et en cartes postales)



Exposition

Réalisation d'une exposition sur la parité des emplois à la Cus composée de 13 portraits d'agents et exposée au centre administratif en septembre 2010 et circulant depuis dans divers endroits

QUAND LA MOTIVATION VIENT À BOUT DES PRÉJUGÉS

« En huit ans, j'ai rencontré des difficultés pour exercer mon activité. Un employeur, dans le secteur privé, m'a même dit qu'il m'engageait faute de candidat masculin. Toutefois, à l'issue d'une collaboration réussie, ses a priori étaient tombés. »

« J'ai passé un test comportant des questions techniques sur le métier, ainsi qu'une épreuve pratique. Ce poste où enfin je mépanouis, je l'ai décroché grâce à mes bons résultats. J'avais aussi envie de réussir professionnellement pour ouvrir la voie aux autres femmes. Mon chef ? Il n'avait pas prévu de ne pas recruter un homme ! Mais, face à un test concluant, il a joué le jeu sans hésiter. »

Caroline WERMUTH, serrurière-métallière

LA CUS ENCOURAGE LA MIXITÉ DES EMPLOIS

QUAND LES REPRÉSENTATIONS PEUVENT ÉVOLUER...

« Lors du recrutement, je savais que je serais le seul homme secrétaire. Mais, je n'avais pas peur de prendre le contre-pied. En fait, je me suis vite plu ; les tâches sont intéressantes et j'aime travailler avec les femmes. »

« Ce métier, c'est pour les femmes, ont affirmé à mon arrivée les autres collègues. Selon moi, l'important est ailleurs : dans le service, avoir le sens de l'organisation est indispensable, en plus d'une bonne facilité d'adaptation. Autrement, la minutie dont mes collègues féminines font preuve est remarquable. Quant à moi, j'apporte un regard différent sur certaines situations. »

Jean-François SCHWARTZ, secrétariat des élus

LA CUS ENCOURAGE LA MIXITÉ DES EMPLOIS

À QUAND LA FIN DES CLICHÉS ?

« Préposé aux toilettes publiques n'est pas mon métier d'origine, mais j'ai postulé sans a priori. Mes collègues, des femmes, m'ont réservé un bon accueil. En revanche, il faut parfois faire face aux remarques déplaisantes des usagers : je fais un travail dévalorisant pour... un homme. »

« Il m'arrive de nettoyer du côté femmes : la gêne de certaines est bien réelle. »

Thierry VOGEL, préposé aux toilettes publiques

LA CUS ENCOURAGE LA MIXITÉ DES EMPLOIS

QUAND PROUVER SES COMPÉTENCES EST UN PASSAGE OBLIGÉ POUR UNE FEMME

« Je suis essentiellement en relation avec des entreprises dans le cadre de travaux qu'elles effectuent à proximité d'arbres. Quand je me rends sur le terrain pour veiller à la protection du patrimoine arboré, les hommes m'accrochent d'abord peu de crédit. Ils ne rencontrent pas beaucoup de femmes à ce poste, alors ils en déduisent que je n'y connais pas grand-chose ! »

« Je ne me laisse guère impressionner. Au final, mes interlocuteurs sont obligés de me prendre au sérieux. Oui, je connais mon métier et je suis là pour faire respecter les règles ! »

Marie-Sandrine FLAMARION, police de l'arbre

LA CUS ENCOURAGE LA MIXITÉ DES EMPLOIS

LES ÉVÉNEMENTS

Les journées de formation

Le colloque « Les violences faites aux femmes : comprendre, prévenir, accompagner » du 21 octobre 2011

juste égalitaire

Les violences faites aux femmes : comprendre, prévenir, accompagner

Colloque le 21 octobre 2011, 14h30 - 18h30, 1 place de la République, Strasbourg

Ville et Communauté urbaine
1 place de la République
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : 03 88 11 11 11
Site internet : www.strasbourg.eu

PROGRAMME

8H30/9H
• Accueil des participants-es

9H/9H15
• Ouverture de la journée
Roland RIES, Sénateur-Maire

9H15/10H15
• Les droits des femmes à travers les conventions internationales et les textes fondateurs
Françoise GASPARD

10H15/11H15
• Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ?
Marie France CASALIS

11H15/12H30
• Le rapport ENVEFF : la 1^{re} enquête française sur la réalité des violences faites aux femmes
Dominique FOUGEYROLLAS

12H30/14H
• La mortalité liée aux violences conjugales et leurs coûts économiques
Maité ALBAGLI

14H/15H15
• Déjeuner libre

15H15/15H30
• Pour une prise en charge globale des femmes victimes de violences : un réseau associatif complémentaire à Strasbourg

15H30/16H30
• Présentation du guide « Les violences faites aux femmes : comprendre, prévenir, accompagner » élaboré par la Ville de Strasbourg

16H30/17H
• Agora associative

17H/17H30
• Le dispositif légal : point d'actualité
Patrick POIRRET

17H30/18H30
• Clôture de la journée et perspectives
Mme GUNDET, conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des genres

INTERVENANTS-ES

M^{me} Françoise GASPARD
Maîtresse de conférences à l'école des hautes études en sciences sociales
Membre du centre d'analyse et d'interventions sociologiques
Experte du comité CEDAW de l'ONU

M^{me} Marie France CASALIS
Responsable formation du collectif féministe contre le viol

M^{me} Dominique FOUGEYROLLAS
Membre de l'équipe ENVEFF (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France)
Chercheuse au centre national de la recherche scientifique (CNRS)

M^{me} Maité ALBAGLI
Spécialiste des questions de genre et de la commission européenne et de la FAO sur les questions de genres

M Patrick POIRRET
Procureur de la République de Strasbourg

Le colloque « Du sexisme aux violences sexuelles : causes, conséquences et modalités d'action » du 20 octobre 2011



Les conférences

Réalisation de flyers à l'occasion des conférences organisées tout au long de l'année.



Réalisation d'un programme dans le cadre du **25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** (2010 et 2011)



Les actions organisées par les ATP



Les actions organisées par le CRE



LES GOODIES

Ils ont pour vocation d’interpeler, de permettre les échanges, mais aussi de signifier une implication personnelle



Badges

Réalisation d'un sticker apposé sur les ouvrages de la médiathèque Olympe de Gouges en accord avec l'égalité de genre

Plaquette

Plaquette réalisée dans le cadre du changement de nom de la médiathèque centre-ville en « médiathèque Olympe de Gouges » le 29 mars 2012



1791 : DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne :

ARTICLE 1 La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ARTICLE 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

ARTICLE 3 Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ARTICLE 4 La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

ARTICLE 5 Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

ARTICLE 6 La Loi doit être l'expression de la volonté générale : toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

ARTICLE 7 Nulle femme n'est accusée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

OLYMPE DE GOUGES BIBLIOGRAPHIE

Dans l'œuvre théâtrale d'Olympe de Gouges (une quinzaine de pièces), il faut distinguer les pièces à thèmes - notamment *L'Esclavage des Noirs* (joué en décembre 1789 sous le titre *Zamore et Mirois ou l'Homme noir fugitif à la Guinée française*) et *Le Canevas ou les Vases fêlés* - du théâtre plus spécifiquement politique comme *Les Aristocrates et la Démocrate* (1790), *Mitrochou aux Champs-Élysées* (1791) ou *L'Entrée de Danton à Bruxelles* (1793).

De 1788 à 1793, elle a écrit une soixantaine de textes politiques en rapport avec l'actualité sous la forme de brochures, d'affiches, d'articles etc., le tout réuni avec son théâtre imprimé dans des recueils factices publiés en 1788, 1792 et 1793 sous le titre *Œuvres de Madame de Gouges*.

Les plus remarquables de ses textes politiques sont la *Lettre au Peuple ou projet d'une caisse patriotique, par une citoyenne*, 1788 et les *Remarques patriotiques par la Citoyenne auteur de la Lettre au peuple*, 1788. On citera encore *Le bonheur primitif de l'homme, ou les réveries patriotiques*, 1789 et *Action héroïque d'une Française, ou la France sauvée par les femmes*, par M^{me} de G..., 1789.

Sous la Constituante, elle se fait remarquer par son *Adresse au roi, adressée à la reine, adressée au prince de Condé, Observations à M. Duvivier sur sa femme ambassadeur*, par M^{me} de Gouges, 1791 et *Les droits de la femme* (dédié à la reine, signé « de Gouges » 1791.

Sous la législative elle publie entre autres *Le Bon Sens français, ou l'Apologie des vrais nobles*, dédié aux Jacobins, 1792 et le *Pacte national par Marie-Olympe de Gouges*, adressé à l'Assemblée nationale 1792.

Sous la Convention, elle se fera remarquer par ses campagnes d'affiches dans lesquelles elle s'élève contre la démagogie des Jacobins et la violence. L'histoire se souvient de son *Compte moral rendu à la Convention* et de *Olympe de Gouges défenseur officieux de Louis Capet, de l'imprimerie de Valade fils aîné, rue Jean-Jacques Rousseau*, 1792. Après la mise hors la loi et la proscription des députés Girondins du 31 mai 1793, elle ne reconnaît plus les autorités constituées, entre en rébellion et sera arrêtée pour avoir composé *Les Treis Unes, par un voyageur aérien*, 1793, texte qui entraînera sa condamnation à mort. Ses deux derniers textes en forme de défense, écrits en prison, sont deux affiches publiées sous le titre *Une patriote persécutée, à la Convention nationale* (août 1793) et *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire* (daté 21 septembre 1793).

Merci à Olivier Blanc pour son aide précieuse



OLYMPE DE GOUGES 1748 - 1793

LA CHARTE OLYMPE DE GOUGES

Changement de la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment

